

LA PROTECTION **DE L'ENFANCE EN FRANCE**



QU'EST-CE QUE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ?

« La protection de l'enfance » consiste à prévenir les difficultés auxquelles les familles peuvent être confrontées au quotidien avec leurs enfants, d'accompagner et d'aider ces familles, et également d'assurer une prise en charge des enfants si la situation le nécessite.

Il s'agit notamment d'intervenir à la suite d'informations inquiétantes communiquées par des professionnels (santé, scolaire, éducateurs...) afin d'améliorer le quotidien des enfants et de les protéger de situations dangereuses.

La protection de l'enfance concerne un ensemble de personnes :

- les enfants et leur famille en premier lieu,
- les professionnels qui travaillent avec les familles et les enfants,
- les établissements d'accueil, les assistants familiaux,
- l'autorité judiciaire (le juge* des enfants),
- les conseils départementaux, les services d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).





QUE DIT LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT ?

Selon la Convention internationale des droits de l'enfant, un enfant a le droit de grandir dans un environnement qui le protège, d'aller à l'école, d'être soigné, d'avoir une famille... (articles 2, 3, 9, 19, 20, 24, 28)

Un enfant a le droit d'être entendu par un juge pour les décisions importantes qui le concernent.

Le juge doit l'entendre s'il estime que l'enfant est capable de comprendre la situation et d'en parler.



EN FRANCE, IL Y A DES ENFANTS EN DANGER

La France est considérée comme un pays économiquement avancé mais elle reste un pays où trop d'enfants sont en danger (maltraités ou enfants en risque).

Certains enfants sont victimes de violence physique, d'agressions sexuelles ou de négligences lourdes (enfants maltraités).

D'autres connaissent des conditions d'existence risquant de mettre en danger leur santé, leur moralité ou de compromettre gravement leur éducation, leur développement physique, affectif, intellectuel et social (enfants en risque).

La protection de l'enfance est organisée grâce à des lois votées au **Parlement**. La loi du 5 mars 2007 a pour but notamment de réaffirmer l'importance de la **Prévention**, d'améliorer l'identification des enfants en danger, avant qu'il ne soit trop tard. La dernière loi sur ce sujet a été adoptée par le Parlement en avril 2016. Elle a pour objectif de mettre à jour certaines mesures de la loi de 2007.



DES ENFANTS QU'IL FAUT PROTÉGER

Les enfants sont particulièrement vulnérables. Ils ont besoin d'être protégés et ont des droits spécifiques, définis par la Convention internationale des droits de l'enfant.

Certains enfants sont directement confrontés à des situations dangereuses pour eux et font l'objet d'une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Exemples de situations dangereuses :

- les enfants témoins de violences au sein de leur famille (exemple : violences conjugales),
- les enfants délaissés par leurs parents,
- les enfants victimes des sectes,
- les mineurs non accompagnés,
- les enfants victimes de violence physique ou de privation de soins.

Il faut savoir que la plupart des enfants victimes de maltraitances le sont dans un cadre familial.

À ce jour, une grande partie des enfants placés au sein des services de l'Aide Sociale à l'Enfance le sont pour des raisons de grande précarité (matérielle et économique).

La protection de l'enfance en France

QUELQUES CHIFFRES

- Il y a près de 15 millions d'enfants en France (âgés de moins de 18 ans) d'après les chiffres de l'INSEE (2014-2015).
- Plus de 2,3 millions d'enfants ont moins de 3 ans en France.
- 22 % de la population française a moins de 18 ans.
- Il y a environ 10000 mineurs non accompagnés (MNA) qui vivent en France métropolitaine. Il s'agit d'une estimation car il est impossible d'avoir un chiffre plus précis. La situation dans les territoires d'Outre Mer est très peu documentée. Depuis 2014/2015, de nombreux mineurs quittent leurs pays d'origine, en raison des conflits ou de danger. Certains d'entre eux arrivent seuls, sans famille ni protection, en France et en Europe. On ne connaît pas leur nombre exact. L'UNICEF France a mené une étude pour essayer de mieux comprendre les parcours et les situations de ces enfants chez nous.
- Selon Laurence Rossignol, Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, dans son discours du 21 juin 2014, devant l'Assemblée Générale de l'Union Nationale des Associations Familiales, 80 % des enfants concernés par des mesures de protection sont issus de familles en grande précarité.



ADOLESCENTS EN FRANCE : LE GRAND MALAISE

La Consultation nationale des 6-18 ans menée par l'UNICEF France en 2014 rapporte des chiffres alarmants concernant les pensées suicidaires, les tentatives de suicides, les addictions et les nombreux comportements à risques chez les adolescents en France.

L'idée du suicide concerne 28 % des enfants et adolescents ayant participé à l'enquête, en particulier les filles. La tentative de suicide aurait été vécue par près de 11 % d'entre eux.

Concernant les comportements à risques, plus de 41 % des plus de 15 ans disent consommer de l'alcool et avoir déjà été en état d'ivresse et près de 32 % disent consommer de la drogue ou fumer du cannabis.

Le dialogue entre les enfants et les adultes, pourtant sollicité par tous, a du mal à s'installer dans le quotidien et dans les différents lieux de vie des enfants. Pour autant, les pouvoirs publics ne semblent toujours pas avoir pris la mesure réelle des enjeux et ont du mal à accompagner les jeunes et leurs familles. L'écoute, la vigilance et la prévention doivent devenir enfin les priorités de tous.



La protection de l'enfance en France



QUE FAIT L'UNICEF FRANCE?

La France est le 2^e pays en Europe à avoir **ratifié** la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Elle a le devoir de protéger tous les enfants vivant sur son territoire et de respecter les principes de la CIDE.

L'UNICEF France veille à un meilleur respect des droits de l'enfant et fait connaître la CIDE à toutes les personnes concernées (hommes politiques, écoles, parents, enfants...).

Pour l'UNICEF France, les enfants défavorisés ou les plus vulnérables doivent être une priorité. Il faut leur donner les mêmes chances de réussir dans la vie qu'aux autres enfants. On appelle cette priorité « l'équité ».

En 2015, l'UNICEF France a rédigé « Chaque enfant compte. Partout, tout le temps ». Ce rapport dresse un état des lieux de la situation des enfants dans notre pays et le respect de leurs droits par l'État français.

Ce rapport a contribué à l'élaboration, par l'ONU, de recommandations adressées à la France pour mieux faire en matière de respect des droits de l'enfant. Ces recommandations ont été publiées en 2016.

- => Le Défenseur des enfants, adjoint du Défenseur des droits, lui-même nommé par le président de la République, est là pour intervenir quand les droits de l'enfant ne sont pas respectés. Tu peux t'adresser à lui.
- => Le 119 est un numéro vert et gratuit qui permet de parler à quelqu'un anonymement, afin de raconter une situation de danger personnelle ou qui concerne son entourage.





QUELQUES TÉMOIGNAGES



« Les enfants sont en danger parce que les grands ne respectent par leur vie.

Parce qu'ils prennent de la drogue. »

Sophie, 10 ans.

« Depuis que je suis arrivé ici, ce sont des adultes qui se sont occupés de moi pour manger, pour l'habillement. Ils ont payé pour tous mes besoins. Parce que je suis mineur. On te prend en charge, tu es protégé. C'est mieux d'être un enfant pour être protégé. » Assane, 17 ans.

« Un bon éducateur, c'est le mien. Il est bon. Il m'indique : « Il faut faire ci et ça », « Et ça, c'est pas bon ». Il m'a encouragé pour tout. Celui-là, c'est la bonne parole. » Boubacar, 17 ans.

Source: UNICEF







« Ni sains, ni saufs. Enquête sur les enfants non accompagnés dans le Nord de la France ». UNICEF France juin 2016.

UNICEF France, 2014 – Consultation nationale des 6/18 ans – « Écoutons ce que les enfants ont à nous dire – Adolescents en France : le grandmalaise. »

UNICEF France 2015 – Chaque enfant compte. Partout, tout le temps. – Rapport alternatif de l'UNICEF France et de ses partenaires dans le cadre de l'audition de la France par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

https://www.unicef.fr/ contenu/espace-medias/ audition-de-la-france-devant-lonu

UNICEF France - Nous les enfants !
- Rapport des enfants au Comité des droits de l'enfant des Nations unies sur le respect de leurs droits en France. – Paris, 2015.



Fiche

« L'UNICEF et les droits de l'enfant »

Fiche

« Le droit à la protection »

Fiche

« La situation des enfants non accompagnés dans le Nord de la France »

Fiche

« La justice des mineurs »



Agression n.f. Attaque soudaine.

Aide Sociale à l'Enfance (ASE) n.f. Service départemental qui a pour objectif essentiel de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés, en les accompagnant dans l'éducation de leurs enfants.

Compromettre v. Rendre difficile.

Conjugal (e) adj. Relatif aux deux personnes d'un couple, aux deux conjoints.

Enfant en danger (ou en risque)
n.m. Enfant victime de violences
physiques, psychologiques, sexuelles
ou de négligences lourdes qui ont
ou auront des conséquences graves
sur son développement physique ou
psychologique.

Équité n.f. Fait de porter une attention particulière aux populations les plus vulnérables, les plus isolées et les plus marginalisées.

Juge n.m. Personne chargée de rendre la justice.

Maltraitance n.f. 1. Fait de traiter avec violence, brutalité. 2. Négligence.

Mineur n.m. Personne qui n'a pas 18 ans.



Contraire: majeur.

Mineur non accompagné n.m. Enfant venu en France sans être pris en charge par ses parents ou un adulte ayant la responsabilité de le faire.

Négligence n.f. Manque d'attention.

Parlement n.m. Assemblées qui ont le pouvoir de voter les lois et contrôler l'action du Gouvernement (Assemblée nationale et Sénat en France).

Précarité n.f Instabilité, quelque chose qui n'est pas sûr ou fragile.

Prévention n.f Précaution, mesure que l'on prend pour éviter que des choses fâcheuses n'arrivent.

Prise en charge n.f. Ici, fait de s'occuper d'un enfant en danger ou à risque.

Protection de l'enfance n.f. Ensemble des actions qui permettent de prévenir certaines difficultés, d'accompagner les familles et d'assurer une prise en charge pour protéger les enfants des situations dangereuses et améliorer leur quotidien.

Ratifier v. Lorsqu'un État ratifie un traité, il s'engage à l'appliquer sur son territoire.

Vulnérable adj. Fragile.





